



DÉCISION DU MAIRE

N° 2021/023

Communication

ABONNEMENT A L'APPLICATION IMAGINA

Le Maire de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2017/04-02 du 13 avril 2017 modifiant la délibération du 14 avril 2014 donnant délégation au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé, pour des prestations de services proposées par le biais d'une application pour smartphone ;

CONSIDÉRANT les termes du contrat tels que proposés par la société Imagina sise 110 avenue de la Marne à Vannes (56 000) et ce pour un montant annuel de 3 950 euros H.T.,

CONSIDÉRANT que la durée du contrat est de 36 mois à compter de la mise en ligne de la page de la ville sur l'application Imagina, renouvelable une fois par expresse reconduction dans les 4 mois avant la fin du contrat initial,

CONSIDÉRANT le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le contrat référencé « Ville_Vaujours », DEV 2015, à la société Imagina, 110 avenue de la Marne à Vannes (56 000) ;

CONSIDÉRANT la proposition financière de la société Imagina, qui sera rémunérée par application des tarifs indiqués sur la proposition pour un montant annuel et forfaitaire de 3 950 euros H.T.;

DÉCIDE

Article 1 : De confier à la société Imagina l'exécution de la proposition financière portant sur l'abonnement à l'application Imagina.

Article 2 : De conclure le contrat de la société Imagina, qui sera rémunéré par application du prix global et forfaitaire de 3 950 euros H.T.;

Article 3 : De conclure le contrat pour une durée d'un (1) an à compter de la notification. La proposition engage la ville pour une durée de trois (3) ans.

Article 4 : Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la ville.

093-269300372-20210730-2021-023-CC
Date de télétransmission : 18/08/2021
Date de réception préfecture : 18/08/2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Intérieur



Le Préfet de la Région Île-de-France

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

Objet : [Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

[Faint text]

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210730-2021-023-CC
Date de télétransmission : 18/08/2021
Date de réception préfecture : 18/08/2021

Article 5 : Le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Article 6 : Le présent acte sera transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis pour être certifié exécutoire, conformément à l'article L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, communiqué à Monsieur le Trésorier principal de Livry-Gargan et notifié à l'intéressé.

Article 7 : Le présent acte fera l'objet d'une communication au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Décision municipale n°2021/023

Fait à Vaujours, le 30 juillet 2021

Pour le Maire absent,

La 1^{ère} Adjointe,



Christelle Martinez
Christelle MARTINEZ

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text in the upper middle section.

Third block of faint, illegible text in the middle section.

Fourth block of faint, illegible text in the lower middle section.

Fifth block of faint, illegible text in the lower section.

Sixth block of faint, illegible text in the lower section.

Seventh block of faint, illegible text in the lower section.

Eighth block of faint, illegible text in the lower section.

Ninth block of faint, illegible text in the lower section.

Tenth block of faint, illegible text in the lower section.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES IMAGINA

ARTICLE I - Définitions	2
ARTICLE II - Objet	2
ARTICLE III - Entrée en vigueur – durée	3
ARTICLE IV - Accès aux Services – Compte Client	3
ARTICLE V - Collaboration des Parties	4
ARTICLE VI - Description des Services	4
ARTICLE VII - Conditions d'annulation	4
ARTICLE VIII - Obligations du Client	5
ARTICLE IX - Support téléphonique	6
ARTICLE X - Prix et paiement	6
ARTICLE XI - Propriété intellectuelle	7
ARTICLE XII - Droit d'utilisation	8
ARTICLE XIII - Responsabilité	8
ARTICLE XIV - Assurance	9
ARTICLE XV - Respect de la réglementation en vigueur	9
ARTICLE XVI - Prescription	9
ARTICLE XVII - Résiliation	10
ARTICLE XVIII - Indépendance	10
ARTICLE XIX - Confidentialité	10
ARTICLE XX - Données personnelles et RGPD	10
ARTICLE XXI - Non-sollicitation / non-embauche	13
ARTICLE XXII - Publicité	13
ARTICLE XXIII - Non-renonciation	13
ARTICLE XXIV - Non-validité partielle	13
ARTICLE XXV - Intégralité	13
ARTICLE XXVI - Loi applicable et juridiction compétente	14

ARTICLE I - Définitions

- « **Application** » : il s'agit de l'application IMAGINA disponible sur Google Play et App Store ;
- « **Client** » : il s'agit des personnes physiques ou morales qui souscrivent à l'un des Services fournis par la société IMAGINA ;
- « **Conditions Particulières** » : il s'agit de l'acte qui comprend les modalités spécifiques applicables au Service commandé ;
- « **Contenu** » : s'entend des données, images, logos, informations, textes transmis par le Client ou récupéré par IMAGINA pour réaliser la Page de présentation du Client et / ou du Participant ;
- « **Contrat** » : il s'agit des présentes Conditions Générales de Services et des Conditions particulières ;
- « **Commande** » : s'entend de l'acte par lequel le Client demande à IMAGINA de bénéficier des Services selon les modalités fixées aux Conditions Particulières ;
- « **Compte Client** » : espace du Site réservé au Client qui dispose d'un accès exclusif, sécurisé et confidentiel par lequel le Client transmet le Contenu nécessaire à l'émission de la Page de présentation du Client ou de celle du Participant, etc. ;
- « **Composants** » : il s'agit de façon non limitative des textes, bases de données Utilisateurs / Clients, les programmes informatiques, musiques, sons, photos, graphismes, vidéos présents / diffusés sur la Plateforme ;
- « **Devis** » : s'entend de la proposition commerciale fournie au Client par IMAGINA ;
- « **Page de présentation** » : page de présentation de l'activité du Client et / ou du Participant diffusée sur la Plateforme ;
- « **Participant** » : s'entend de toute personne physique ou morale exerçant une activité à titre professionnel, qui participe à un évènement, un salon ou à un espace temporaire ou permanent organisé par le Client ;
- « **Plateforme** » : il s'agit du Site et de l'Application ;
- « **Site** » : s'entend du site internet édité par la société IMAGINA et disponible via l'URL [https://
imagina.io/](https://imagina.io/) ;
- « **Services** » : il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par IMAGINA par le biais du Site et / ou de l'Application ;
- « **Utilisateur** » : s'entend de l'internaute bénéficie des Services fournis par le Site et / ou les Applications ;
- « **Espace permanent** » : il s'agit d'un Client disposant de la Plateforme toute l'année sous forme d'abonnement ;
- « **Evènement** » : il s'agit d'un Client disposant de la Plateforme de manière ponctuelle sous forme d'une prestation temporaire.

ARTICLE II - Objet

Les présentes Conditions Générales de Services (ci-après « Les Conditions Générales ») engagent **la société IMAGINA**, SAS au capital de 15.000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 821 745 593, ayant son siège social 110 Avenue de la Marne, 56000 VANNES, représentée par Monsieur Steve COTONNEC en sa qualité de président et **les Clients**.

Les Conditions Générales ont pour objet de fixer les modalités du partenariat et plus largement les conditions d'accès et d'utilisation des Services proposés par IMAGINA et / ou sur le Site et l'Application.

Seule la version en vigueur des Conditions Générales au jour de l'utilisation du Site et des Applications aura valeur juridique entre les Clients et IMAGINA. Le Client doit les consulter régulièrement et notamment avant chaque utilisation des Services.

En cas de contradiction entre les Conditions Générales et les mentions légales du Site et de l'Applications (<https://imagina.io/mentions>) il conviendra de faire prévaloir les Conditions Générales.

ARTICLE III - Entrée en vigueur – durée

Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur et prennent effet au jour de la signature du Client sur le Devis.

Les Conditions Générales sont susceptibles d'être adaptées, modifiées ou révisées à tout moment.

En cas de modification, le Client est averti lors de sa prochaine Commande ou connexion au Site et / ou à l'Application de ce que les Conditions Générales ont été modifiées et est invité à en prendre connaissance et à les accepter.

La durée des Conditions Générales varie selon la commande du Client et la nature de la prestation fournie par IMAGINA. La durée choisie est mentionnée dans le Devis.

Pour les Espaces permanents, Le Contrat peut être conclu pour une durée de trente-six (36) mois. La durée du contrat commence à courir à compter de **la mise en ligne de la page de la ville sur l'application Imagina** pour une durée initiale de 36 mois renouvelable une fois par expresse reconduction dans les 4 mois avant la fin de la durée initiale du contrat.

[ou]

Pour les Evènements, le Contrat peut être conclu pour une durée déterminée fixée dans les Conditions Particulières et / ou le Devis.

ARTICLE IV - Accès aux Services – Compte Client

A la signature du Devis, IMAGINA met à la disposition du Client un Compte Client sur le Site lui permettant de :

- transmettre à IMAGINA les informations et caractéristiques nécessaires à l'établissement de sa Page de présentation ;
- modifier ces informations ;
- assurer la gestion de la campagne de notifications ;
- transmettre ou créer du Contenu.

La mise à disposition d'un Compte Client suppose la création d'un compte par le Client sur le Site.

L'inscription n'est autorisée qu'aux personnes physiques de plus de 18 ans ayant la capacité d'accomplir des actes juridiques. L'inscription d'une personne morale ne doit être faite que par une personne physique habilitée à la représenter, qui doit être nommée.

Le Client doit fournir un identifiant et un mot de passe et sera seul responsable de la sécurisation et de la confidentialité de ceux-ci.

Les Services sont accessibles au Client 24h/24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, évènements hors de contrôle d'IMAGINA et pannes éventuelles.

En vue d'assurer la maintenance technique du Site, IMAGINA pourra interrompre ponctuellement l'accès à celui-ci.

Dans la mesure du possible, IMAGINA informe au préalable le Client de toute interruption des Services.

ARTICLE V - Collaboration des Parties

La bonne exécution des Services suppose notamment le respect réciproque des délais convenus, la disponibilité des interlocuteurs, des échanges d'informations fréquents entre les Parties et dans les délais convenus dans le présent Contrat.

Dans ce cadre, les Parties conviennent de désigner dès la signature du Contrat un interlocuteur privilégié qui assurera le suivi régulier de l'exécution des Services.

ARTICLE VI - Description des Services

IMAGINA met à la disposition du Client une Plateforme permettant au Client de disposer d'un média complémentaire.

Dans ce cadre, IMAGINA fournit au Client les Services suivants.

IMAGINA met à la disposition du Client un droit d'accès et d'utilisation à la Plateforme privilégié via un compte Extranet.

IMAGINA fournit en outre selon les cas et la Commande du Client les prestations ci-dessous :

- IMAGINA réalise le développement et le paramétrage spécifique portant sur la création des lieux diffusés sur la Plateforme ;
- IMAGINA intègre le Contenu du Client à la Plateforme ;
- IMAGINA fournit les balises « Beacon »
- IMAGINA fournit un stock de 10% de balises de secours en cas de dysfonctionnement des Balises installées ;
- IMAGINA programme, paramètre et assure la maintenance des balises nécessaires à la réalisation des Services ;
- IMAGINA fournit des prestations de communication (« Pack de communication ») ;
- IMAGINA fournit un accès au tableau de bord pour ajouter, modifier ou supprimer du Contenu ;
- IMAGINA fournit au Client les rapports statistiques ;
- IMAGINA fournit les mises à jour de l'Application.

ARTICLE VII - Conditions d'annulation

Sauf accord spécial, si le Client résilie le présent contrat avant l'opération, Imagina conservera les acomptes versés quelque soit le motif de cette annulation, à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation du contrat.

Par ailleurs en cas d'annulation de la part du Client, ce dernier devra payer à Imagina, au titre de faculté de débit, les frais d'annulation suivants :

- jusqu'à 15 jours avant la date de la mise en ligne publique de la Page de présentation sur la Plateforme, le Client sera facturé à 100% ;

- entre 16 et 30 jours avant la date de la mise en ligne publique de la Page de présentation sur la Plateforme, le client sera facturé à 80% ;
- entre 31 et 60 jours avant la date de la mise en ligne publique de la Page de présentation sur la Plateforme, le client sera facturé à 60% ;
- plus de 61 jours avant la date de la mise en ligne publique de la Page de présentation sur la Plateforme, l'acompte versé restera acquis: sans que le montant de la facturation puisse être inférieur aux frais déjà engagés au moment de l'annulation.

Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, sauf cas de force majeure, (à savoir limitativement : accident ou décès et sur présentation d'un justificatif) l'intégralité du montant du devis restera due par Client.

Toute annulation à l'initiative du Client devra faire l'objet de l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. En cas d'annulation, le Client ne pourra prétendre au report de la mise en ligne publique de la Page de présentation sur la Plateforme à une autre date.

Néanmoins, si un report est demandé, au cas par cas, cela pourrait être accepté. Le devis se verrait alors modifié, entraînant une majoration de 15% du total du devis HT. Un report sous ces conditions, ne pourra se faire qu'une fois.

Annulation par Imagina

Dans le cas où, pour une raison justifiée et indépendante de sa volonté, autre qu'un cas de force majeure, Imagina se trouverait dans l'impossibilité d'effectuer une partie ou la totalité d'une prestation prévue, sa responsabilité serait strictement limitée au remboursement des sommes (correspondant à la prestation non réalisée) versées par le Client.

ARTICLE VIII - Obligations du Client

Le Client s'engage à respecter les présentes Conditions Générales et à faire une utilisation conforme des Services IMAGINA aux dispositions des présentes Conditions Générales et à la réglementation en vigueur.

Plus spécialement, le Client s'engage à payer le prix convenu à IMAGINA selon les modalités fixées à l'article 9 des présentes Conditions Générales.

Le Client garantit détenir toutes les autorisations nécessaires pour exercer son activité quelle qu'elle soit.

Le Client s'engage à obtenir le consentement exprès du Participant afin qu'IMAGINA puisse obtenir, collecter, utiliser, reproduire, diffuser et adapter sur la Plateforme le Contenu du Participant. Le Client garantit IMAGINA contre toute action en contrefaçon et / ou en concurrence déloyale notamment qui pourrait être intentée contre elle par un Participant.

Le Client s'engage à transmettre à IMAGINA des Contenus et informations exactes concernant les prestations proposées par le Client ou le Participant.

IMAGINA n'est pas en mesure de vérifier l'exactitude et la véracité des informations et Contenus fournis par le Client et / ou le Participant ou obtenu par IMAGINA. IMAGINA se réserve le droit de suspendre ou supprimer la diffusion du Contenu fourni ou obtenu si les informations transmises s'avéraient fausses, trompeuses ou illicites.

De même, IMAGINA serait en droit de procéder à la résiliation du Contrat dans les conditions fixées à l'article 16 des présentes Conditions Générales.

A réception ou à l'obtention des informations et du Contenu du Client, IMAGINA crée la Page de présentation du Client.

A compter de sa validation, le Client sera seul responsable du Contenu diffusé sur la Page de présentation.

ARTICLE IX - Support téléphonique

IMAGINA fournit au Client un support téléphonique accessible en composant le numéro de téléphone affiché dans la rubrique « Contact » du Site et / ou de l'Application.

Le support téléphonique a pour objet :

- d'accompagner et d'assister le Client lors de l'utilisation des Services ;
- d'apporter une assistance technique au Client en cas de coupure des Services ;
- de répondre aux questions du Client relatives à la facturation.

Ce support téléphonique réalisé depuis les locaux d'IMAGINA s'effectuera selon les jours et heures ouvrés d'IMAGINA, à savoir du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30.

IMAGINA se réserve le droit de modifier ces plages d'horaires et préviendra dans les meilleurs délais le Client par tout moyen à sa convenance.

Cet appel sera facturé au prix d'un appel local.

ARTICLE X - Prix et paiement

Le prix s'entend en euros et hors taxes.

Le prix des Services est mentionné dans les Conditions Particulières et / ou le Devis transmis par IMAGINA.

Selon les Services commandés, les tarifs pratiqués prennent la forme :

- d'un Abonnement annuel ;
- d'un forfait ;
- d'une facturation au temps passé.

Les frais de mission seront pris en charge directement par le Client selon les modalités suivantes et précisées dans le Devis :

- soit sur la base des dépenses réelles supportées par IMAGINA sur présentation des justificatifs ;
- soit sur la base des dépenses supportées par IMAGINA plafonnées au montant indiqué dans les Conditions Particulières et / ou le Devis ;
- soit sur la base du forfait convenu par les Parties dans les Conditions Particulières et / ou le Devis.

Les sommes sont portables et non quérables.

Les moyens de paiement ouverts sont :

- Le chèque,
- Le prélèvement bancaire,

- Le virement bancaire.

Pour les autres Services, IMAGINA facturera le Client selon les modalités fixées ci-dessous :

- 50% du prix convenu au jour de la Commande ;
- le solde au terme de la prestation fournie.

Les paiements se font à réception de la facture.

En cas de retard de paiement, pour quelque cause que ce soit :

- les sommes dues par le Client porteront de plein droit, à compter de la date d'échéance et sans mise en demeure préalable, intérêts de retard calculés journalièrement au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal ;
- le Client versera à IMAGINA une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement conformément aux articles L 441-6 et D 441-5 du Code de commerce.

Les Parties conviennent que tous les prix indiqués dans le Contrat feront l'objet d'une révision annuelle de plein droit et sans formalité, à la date anniversaire de la conclusion du Contrat selon la variation de l'indice SYNTEC selon la formule suivante :

$$P = P_0 \times S / S_0.$$

P = prix après révision.

P₀ = prix initial pour la première révision, puis prix issu de la précédente révision pour les révisions suivantes.

S = plus récent indice SYNTEC publié à la date de révision de la redevance.

S₀ = valeur de l'indice SYNTEC en vigueur à la date où le présent Contrat a été signé pour la première révision, puis valeur de l'indice SYNTEC au jour de la précédente révision pour les révisions suivantes.

En cas de disparition de l'un ou l'autre des indices, les Parties conviendront du ou des nouveaux indices pour l'établissement d'une formule à effet comparable.

L'indice SYNTEC applicable est le dernier connu au jour de la signature du Contrat.

ARTICLE XI - Propriété intellectuelle

Propriété intellectuelle du Client et du Participant

Pour les besoins du présent Contrat et pendant toute sa durée, le Client concède à IMAGINA pour le monde entier, le droit d'utiliser, de reproduire et d'adapter à des fins purement techniques et fonctionnelles, les Contenus intégrés dans la Page de présentation du Client et du Participant (photographies de l'évènement et / ou de local professionnel, logos ou signes distinctifs du Client et / ou du Participant, informations ou données du Client et / ou du Participant).

Le Client garantit à IMAGINA être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les Contenus remis ou obtenu par IMAGINA et lui en concède une jouissance paisible dans le cadre du présent Contrat.

Propriété intellectuelle d'IMAGINA

Le signe "Imagina" a fait l'objet d'un dépôt d'une demande d'enregistrement de marque à l'INPI par IMAGINA le 18 octobre 2016 et enregistrée sous le numéro 4308142.

Le nom de domaine <https://imagina.io>, la marque IMAGINA et le logo de IMAGINA sont protégés. Ces éléments ne peuvent être utilisés sans l'autorisation expresse d'IMAGINA.

Le Client reconnaît que les Composants de la Plateforme sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques ou tous autres droits et lois relatifs à la propriété intellectuelle. Le Client reconnaît qu'il n'est

autorisé à utiliser ces Composants et informations que dans les limites expressément fixées par les présentes.

Toute utilisation non expressément autorisée par IMAGINA au titre des Conditions Générales est illicite, conformément aux articles L.122-4 et L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle. Il est notamment interdit au Client de procéder à :

- toute représentation, diffusion ou commercialisation des Composants du Site, de l'Application et des Services, que ce soit à titre gracieux ou onéreux ;
- toute forme d'utilisation du Site, de l'Application et des Services de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'un service similaire, équivalent ou de substitution ;
- toute mise à disposition directe ou indirecte du Site, de l'Application et des Services au bénéfice d'un tiers, notamment par location, cession ou prêt, même à titre gratuit sauf en cas d'accord préalable écrit de IMAGINA ;
- toute utilisation pour un traitement non autorisé par IMAGINA.

Par ailleurs, la Plateforme est une base de données appartenant à IMAGINA et accessible aux Clients.

Le Client ne dispose d'aucun droit de reproduire, adapter, traduire, ni représenter la base de données en dehors des limites strictement définies aux Conditions Générales.

En application des articles L342-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, il est fait interdiction au Client :

- d'extraire par transfert permanent ou temporaire la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des Composants de la Plateforme sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit,
- de réutiliser la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des Composants de la Plateforme par la mise à disposition du public,
- d'extraire ou de réutiliser à répétition ou de manière systématique des parties qualitativement ou quantitativement non substantielles des Composants de la Plateforme lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normales du Site et / ou de l'Application ;
- d'exploiter commercialement auprès de tiers ses droits d'accès au Site et / ou à l'Application.

IMAGINA se réserve la possibilité de résilier de plein droit les Conditions Générales et d'engager toute action pour faire sanctionner toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

ARTICLE XII - Droit d'utilisation

IMAGINA concède au Client un droit d'utilisation non cessible et non exclusif des Services.

La concession du droit d'utilisation des Services n'entraîne le transfert d'aucun droit de propriété des Services au profit du Client.

Le Client s'engage à utiliser les Services pour ses seuls besoins.

ARTICLE XIII - Responsabilité

IMAGINA s'engage à apporter toute diligence pour l'exécution du Contrat. À ce titre et pour l'ensemble des obligations à sa charge, elle est tenue d'une obligation de moyens.

La responsabilité d'IMAGINA relève du régime de l'hébergeur, de l'intermédiaire technique.

IMAGINA se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation des Services non conforme au Contrat.

IMAGINA décline toute responsabilité en cas d'un éventuel préjudice qui pourrait résulter de l'indisponibilité du Site, de l'Application ou d'un problème de connexion à la Plateforme.

IMAGINA ne sera pas responsable de toute perte ou dommage pouvant résulter de la perte ou de l'usage frauduleux des mots de passe et / ou identifiant.

IMAGINA sera en outre déchargée de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui lui incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure telle que définie par les tribunaux.

La Partie estimant qu'un événement de force majeure est constitué doit immédiatement avvertir par écrit l'autre Partie de ces circonstances ainsi que du moment où elle estime que l'événement pourrait prendre fin.

En tout état de cause, la responsabilité d'IMAGINA ne peut être engagée pour les dommages indirects et/ou immatériels, prévisibles ou imprévisibles (incluant la perte de profits) découlant de la fourniture des Services et/ou de l'utilisation du Site ou de l'Application ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les Services fournis sur le Site ou l'Application.

La responsabilité d'IMAGINA à l'égard du Client ne pourra en aucun cas entraîner le paiement de dommages-intérêts au-delà du plafond de prise en charge par l'assureur de responsabilité civile professionnelle de la société IMAGINA.

ARTICLE XIV - Assurance

Chacune des Parties déclare être assurée, notamment en responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances, pour couvrir tous les dommages causés à l'autre Partie ou à tout tiers et consécutifs à l'exécution ou l'inexécution du Contrat.

ARTICLE XV - Respect de la réglementation en vigueur

Le Client déclare et garantit être en règle avec les lois et règlements français et communautaires applicables, notamment avec les dispositions du code du travail. Le Client déclare, à ce titre, respecter les dispositions des articles

L.8221-1 et suivants du code du travail relatives à l'interdiction du travail dissimulé.

Plus largement, le Client garantit détenir toutes les autorisations nécessaires pour exercer son activité.

ARTICLE XVI - Prescription

Toute action en responsabilité contre IMAGINA est prescrite un (1) an après la survenance du fait dommageable générateur.

ARTICLE XVII - Résiliation

En cas de manquement par une Partie à l'une quelconque des obligations mises à sa charge par le présent Contrat, la Partie victime du manquement pourra mettre l'autre en demeure par lettre recommandée avec avis de réception de réparer ce manquement dans un délai maximum de quinze (15) jours calendaires.

Si, à l'issue de ce délai, le manquement n'a pas été réparé, la Partie victime du manquement pourra résilier de plein droit, par lettre recommandée avec avis de réception, le Contrat, le tout sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

ARTICLE XVIII - Indépendance

Les Parties étant des entrepreneurs indépendants, le Contrat ne les lie entre elles qu'aux fins qui y sont mentionnées. Par conséquent, les dispositions du Contrat ne peuvent nullement être interprétées comme créant une quelconque association ou société entre les Parties. De plus, aucune des Parties ne peut lier l'autre, de quelque façon que ce soit et envers qui que ce soit, autrement qu'en conformité avec les dispositions du Contrat.

ARTICLE XIX - Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations désignées comme confidentielles par l'autre Partie, et auxquels elle aurait eu accès à l'occasion de l'exécution du Contrat.

Chacune des Parties s'engage à faire respecter cette obligation par ses employés, société mère, filiales et sous-traitants éventuels.

L'obligation de confidentialité continuera pendant une durée de deux (2) ans après l'expiration du Contrat. Elle deviendra caduque si l'information tombe dans le domaine public en dehors de toute intervention de la partie qui aura reçu l'information.

ARTICLE XX - Données personnelles et RGPD

IMAGINA est enregistrée auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sous le numéro : 2014795.

Le Client doit s'assurer du respect des prescriptions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée ou plus généralement de toute norme applicable. Le Client doit effectuer, le cas échéant, toute démarche déclarative complémentaire auprès de la CNIL ou toute entité compétente.

Il est rappelé que conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, toute personne physique bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui la concernent, qu'elle peut exercer en s'adressant à IMAGINA à l'adresse suivante : contact@imagina.io.

La personne physique peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Chaque Partie s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de traitement de données à caractère personnel.

A ce titre, IMAGINA s'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires afin de mettre l'Application et ses services en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après « RGPD ») et la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée (ci-après la « LIL »).

Le Client s'engage dans les mêmes termes.

Pour l'exécution du Contrat, IMAGINA met en œuvre un traitement de données à caractère personnel. IMAGINA est à ce titre, responsable de traitement.

IMAGINA veille à ne collecter que des données strictement nécessaires à la finalité des traitements mis en œuvre à savoir le suivi de la relation commerciale avec le Client et ses équipes.

A ce titre, IMAGINA ne collecte auprès du Client que des données d'identification (nom, prénom, mail, adresse postale, téléphone).

La personne physique, est informée que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à effectuer les opérations relatives au partenariat proposé concernant la passation et l'exécution du Contrat, la gestion des factures et de la comptabilité, la prospection commerciale, la gestion des impayés et des contentieux.

Les destinataires des données sont :

- les personnes chargées du service marketing, du service commercial, des services chargés de traiter la relation client et la prospection, des services administratifs, des services informatiques et techniques ainsi que leurs responsables hiérarchiques ;
- les sous-traitants d'IMAGINA.

IMAGINA ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur (selon les critères posés par la [norme simplifiée n°48](#)).

Durée de conservation	Données concernées	Durée de conservation
	Données des prospects	<ul style="list-style-type: none">• Le temps des opérations de recrutement et jusqu'à 3 ans à compter de leur collecte par Groupe Ethique et Santé ou du dernier contact émanant du prospect.

	Données des clients.	<ul style="list-style-type: none"> • La durée de la relation commerciale, possibilité de conservation à des fins de prospection commerciale pendant 3 ans à compter de la fin de cette relation commerciale ; • Contrats conclus entre commerçants ou entre commerçants et non-commerçants : 5 ans ; • Gestion de la facturation : 10 ans ; • Comptabilité (gestion des comptes clients) : 10 ans. • Gestion des lettres d'information : Jusqu'à désabonnement de la personne concernée. • Conservation des numéros de CB : suppression dès le paiement effectif. Elles peuvent être conservées en archivage intermédiaire pour une finalité de preuve en cas d'éventuelle contestation de la transaction pour une durée de 13 mois. Ce délai peut être étendu à 15 mois afin de prendre en compte la possibilité d'utilisation de cartes de paiement à débit différé.
--	----------------------	--

IMAGINA n'effectue pas de transfert de données en dehors de l'Union Européenne.

Conformément à la LIL et au RGPD, toute personne physique bénéficie d'un droit :

- d'accès aux données (limité à deux demandes d'accès par an et sous réserve de justifier de son identité),
- de rectification des données,
- à l'effacement des informations qui la concernent dans les conditions fixées à [l'article 17 du Règlement Général sur la Protection des Données](#),
- à la limitation du traitement,
- de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elle entend que soient exercés, après son décès, ces droits.

La personne physique a également le droit de s'opposer à tout moment au traitement de ses données à caractère personnel, à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale ou de profilage.

La personne fichée dispose en outre d'un droit à la portabilité de ses données. Conformément à l'article 20 du GDPR, la personne concernée dispose du droit de recevoir les données à caractère personnel la concernant qu'elle a fournies à IMAGINA, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et a le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans qu'IMAGINA auquel les données à caractère personnel ont été communiquées y fasse obstacle.

Enfin, la personne concernée peut le cas échéant, introduire une réclamation auprès des services de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>). Pour ce faire, elle peut s'adresser à la Cnil par courrier ou par téléphone (informations disponibles ici : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>).

Elle peut exercer ces droits en justifiant de son identité et en s'adressant à la société IMAGINA à l'adresse contact@imagina.io ou par courrier postal à l'adresse suivante : 1 place Albert Einstein à VANNES Cedex (56038).

Le Client s'engage à transmettre aux membres de son personnel, personne physique, pour information copie de la présente clause.

ARTICLE XXI - Non-sollicitation / non-embauche

Chacune des Parties s'engage à ne solliciter, embaucher, engager ou autrement retenir les services, directement ou indirectement, d'aucun employé de l'autre Partie. Cet engagement vaut pendant la durée du Contrat et pour une période de six (6) mois suivant la fin de celui-ci. Si une Partie fait défaut de respecter cette obligation, elle doit immédiatement verser à l'autre Partie une somme équivalente à un (1) an de rémunération brute de l'employé concerné, à titre de pénalité.

Pour les besoins du présent Contrat, un ancien salarié dont le contrat de travail avec l'autre Partie a pris fin depuis plus de un (1) an, pour quelque raison que ce soit, ne saurait être considéré comme un employé et son embauche ne saurait par conséquent donner lieu à l'application de la clause pénale mentionnée ci-dessus.

ARTICLE XXII - Publicité

Les Parties peuvent citer le nom de l'autre Partie à titre de référence commerciale, sur tout document comme tout support pendant toute la durée du Contrat et pour une période de cinq (5) ans suivant la fin de celui-ci.

ARTICLE XXIII - Non-renonciation

Aucune renonciation de l'une ou l'autre des Parties à se prévaloir de quelconque de ses droits conformément aux termes du Contrat, ne saurait constituer une renonciation pour l'avenir aux dits droits.

ARTICLE XXIV - Non-validité partielle

Si une ou plusieurs dispositions du Contrat s'avéraient nulles ou sans objet, elles seront réputées non écrites et n'entraîneront pas la nullité des autres dispositions sauf si elles présentent un caractère substantiel. Les Parties remplaceront par voie d'avenant les dispositions nulles par de nouvelles dispositions juridiquement valables et aussi près que possible du sens et du but envisagé aux plans juridique et économique.

ARTICLE XXV - Intégralité

Le Contrat représente la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

Aucune déclaration, représentation, promesse ou condition non contenue dans le Contrat ne peut et ne doit être admise pour contredire, modifier ou affecter de quelque façon que ce soit les termes de celui-ci.

ARTICLE XXVI - Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française.

Tout litige ou toute contestation relatifs à la formation, la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales devra être prioritairement réglé à l'amiable entre les Parties.

En cas de désaccord persistant entre IMAGINA et un Client, il sera porté devant le tribunal administratif de Montreuil.